Texte pseudonymisé

<u>Avertissement</u>: Ce document pseudonymisé a une valeur purement informative. Le document original seul fait foi.

Répertoire no. 1804/24 L-BAIL-160/21

ORDONNANCE

rendue le vingt-huit mai deux mille vingt-quatre en matière bail commercial par Paul LAMBERT, Juge de Paix à Luxembourg, assisté de la greffière Natascha CASULLI, dans la cause

ENTRE

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE STRASSEN, établie à L-8041 Strassen, 1, Place Grande-Duchesse, représentée par son collège des bourgmestre et échevins,

partie demanderesse,

comparant par Maître Arsène KRONSHAGEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

ET

SOCIETE1.) **SARL**, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE1.), représentée par son gérant actuellement en fonctions,

partie défenderesse,

comparant par Maître Philippe LOUX, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Revu le jugement rendu par le tribunal de ce siège en date du 27 octobre 2022, rép. n° 2662/22, nommant, entre autres, expert Olivier JANSSEN.

Vu la demande de l'expert Olivier JANSSEN du 15 mai 2024 en allocation d'une provision suppplémentaire de 4.680 euros.

Au vu de la demande précitée et en application de l'article 476 du Nouveau Code de procédure civile, il y a lieu d'accorder une provision supplémentaire de 4.680 euros à l'expert Olivier JANSSEN.

PAR CES MOTIFS

Le juge de paix à Luxembourg, Paul LAMBERT, siégeant en matière bail commercial,

vu le jugement du 27 octobre 2022, rép. n° 2662/22,

ordonne le paiement d'une provision supplémentaire de 4.680 euros,

ordonne à la société à responsabilité limitée SOCIETE1.) SARL de payer une provision supplémentaire de 4.680 euros à l'expert Olivier JANSSEN jusqu'au 20 juin 2024,

réserve tous autres droits et moyens des parties ainsi que les frais et dépens de l'instance.

Fait à Luxembourg, le vingt-huit mai deux mille vingt-quatre.

Paul LAMBERT

Natascha CASULLI